

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 4 OCTOBRE 2022

Convocation du 28/09/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 6/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois d'octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Philippe VARIN, Olivier CHARRIER, Magalie MARTIN, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER.

Absents : Frédéric BRUERE, Christophe GIGNON

Bons pour pouvoirs : Frédéric BRUERE à Dominique GIRARD
Christophe GIGNON à Isabelle JOREAU

DCM 2022-32 DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus au chapitre 41 sont insuffisantes pour régulariser l'avance versée au compte 238.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Chapitre 041 dépense + 11 801,55 €

041 recette + 11 801,55€

- Les opérations comptables à émettre pour solder le compte 238 :
Mandat ordre budgétaire - 041-2184 : 11 801,55 € + 2 360,31 € TVA
Titre ordre budgétaire - 041-238 : 11 801,55 € HT
Titre ordinaire 238 : 2 360,31 € TVA

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide la réalisation des écritures indiquées ci-dessus et autorise la décision modificative sus indiquée.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 6/10/22
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 6/10/2022
Et de la mise en ligne le 6/10/2022

Le secrétaire
Procédé de réception en préfecture
049-214900458-20221006-DCM2022-32-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022